

# SEANCE DU VENDREDI 28 FEVRIER 2020



L'an deux mil vingt, le vendredi vingt-huit février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt et un février deux mil vingt, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Pierre LE BERRE, Maire.

Etaient présents : Mr LE BERRE Pierre, Mme LANNOU Annie, Mme LE BRUN Sylvie, Mr GOURLAOUEN René présent à partir de la délibération n° 2020/2, absent pour la délibération n° 2020/1 et qui a donné procuration à Mr BUREL Guy, Mme LE GALL Marine présente à partir de la délibération n° 2020/2, Mr GERBE Alain, Mr PETILLON Loïc, Mr FAOU Gérald, Mr BUREL Guy et Mr GOUZIEN Eric.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Mr HERRY Joseph, excusé, Mr GUIRRIEC Pierre, excusé, et Mr MICOUT Gaël.

Monsieur FAOU Gérald a été élu secrétaire.



Le conseil municipal a :

- déclaré que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part – Délibération n° 2020/1 ;
- approuvé à l'unanimité le compte administratif du budget communal de 2019 – Délibération n° 2020/2 :

#### Section de fonctionnement :

Dépenses : 335 093,80 €  
Recettes : 602 533,00 €  
d'où un excédent de fonctionnement cumulé de 267 439,20 €.

#### Section d'investissement :

Dépenses : 123 783,27 €  
Recettes : 253 216,65 €  
d'où un excédent d'investissement cumulé de 129 433,38 €.

d'où un excédent global cumulé de 396 872,58 €.

- décidé d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement de 2019 comme suit – Délibération n° 2020/3 :  
au compte 1068, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, à hauteur de 39 366 €, le solde disponible de 228 073,20 € est affecté à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)
- a voté le montant de la dotation proposée en fournitures scolaires d'un montant de 3 136 € - Délibération n° 2020/4 ;
- a décidé d'augmenter les taux d'imposition par rapport à ceux de 2019, et de les fixer comme suit - Délibération n° 2020/5 :
  - Foncier bâti : 14,60 %
  - Foncier non bâti : 37,56 %

- approuvé le budget primitif 2020 arrêté comme suit – Délibération n° 2020/6 :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	372 652,00 €	611 425,20 €
<b>Section d'investissement</b>	287 556,00 €	287 556,38 €
<b>TOTAL</b>	<b>660 208,00 €</b>	<b>898 981,58 €</b>

- décidé de dénommer le lotissement : « Lotissement communal L'Orée du Bois », d'approuver la création au 1<sup>er</sup> mars 2020 du budget annexe « Lotissement communal L'Orée du Bois », et d'autoriser le Maire à demander l'assujettissement à la TVA pour ce budget – Délibération n° 2020/7 ;

- approuvé le budget primitif 2020 du budget annexe « Lotissement communal L'Orée du Bois » arrêté comme suit – Délibération n° 2020/8 :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	242 002,00 €	242 002 €
<b>Section d'investissement</b>	242 000,00 €	242 000 €

- autorisé le Maire à signer le contrat en emploi aidé « Parcours Emploi Compétence » - Délibération n° 2020/9 ;

- décidé d'adopter le tableau des emplois au 1<sup>er</sup> mars 2020 – Délibération n° 2020/10 ;

- décidé d'acquérir des panneaux de signalisation auprès de la société Self Signal pour la somme de 2 313,18 € HT (2 775,81 € TTC) – Délibération n° 2020/11 ;

- pris note de la décision suivante :

Commande effectuée le 28 novembre 2019 : reprise de trois concessions au cimetière, travaux effectués par les Pompes Funèbres DONVAL pour la somme de 2 418,33 € HT (2 902 € TTC) – Délibération n° 2020/12 ;

- décidé de faire entreprendre des travaux de réfection de la toiture de la mairie par l'entreprise Sylvain BOURLEAU de Plonéour-Lanvern pour la somme totale de 1 095,30 € HT (1 314,36 € TTC) – Délibération n° 2020/13 ;

- décidé de faire entreprendre des travaux de création d'un châssis ouvrant à soufflets dans le sas d'entrée du restaurant scolaire par l'entreprise AUFFRET-LENNON d'EDERN pour la somme totale de 1 393 € HT (1 671,60 € TTC) – Délibération n° 2020/14 ;

- voté la cotisation de 186,83 € à l'Association des Maires du Finistère – Délibération n° 2020/15 ;

- décidé de retenir la proposition de Taup'Green pour le piégeage des taupes au prix de 1 000 € pour l'année 2020 – Délibération n° 2020/16 ;

- voté trois subventions de 20 € pour des voyages d'étude – Délibération n° 2020/17 ;

- adopté la convention de prêt ou location de matériels et véhicules entre les communes et la communauté de communes du Haut Pays Bigouden et autorise le Maire à la signer et décider de fixer les tarifs des prestations réalisées par la commune et la location d'équipements aux autres collectivités du Haut Pays Bigouden comme indiqué ci-dessus – Délibération n° 2020/18 ;

- décidé d'exonérer de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, les propriétés non bâties : classées dans les première, deuxième, troisième, quatrième, cinquième, sixième, huitième et neuvième catégories définies à l'article 18 de l'instruction ministérielle du 31 décembre 2008, et exploitées selon le mode de production biologique prévu au règlement (CE) n° 834/2007 du Conseil, du 28 juin 2007, relatif à la production biologique et l'étiquetage des produits biologiques et abrogeant le règlement (CEE) n° 2092/91 – Délibération n° 2020/19.